

## ASSEMBLÉE NATIONALE

---

ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET FIN DE VIE - (N° 2462)

### AMENDEMENT

N ° CS1213

présenté par

Mme Iborra, Mme Rilhac, Mme Jacqueline Maquet, M. Lavergne, Mme Métayer, Mme Vignon,  
M. Pont, Mme Piron, M. Le Gac, Mme Guichard et Mme Errante

-----

#### ARTICLE 6

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.